

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_034

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 juin 2018

Nombre de Conseillers en exercice	13
de Présents	8
de Votants	8

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE
RENOVATION
ENERGETIQUE DE
L'ECOLE**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Bénédicte PAUL, Jean-Marie MARTIN
Excusés : Georges MARTEL, Christine HAMOT, Thierry JAUFFRED
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Christophe PEREZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 20/06/2018

Monsieur ARENA Antoine 1° adjoint délégué aux travaux informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 25 mai 2018 pour le remplacement des menuiseries extérieures, la fourniture et la pose de brise soleil bois à l'école primaire de Champtercier.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises, 15 juin 2018 pour l'ouverture des plis, l'admission des candidatures, et une première analyse des offres, puis le 20 juin 2018 pour l'analyse des offres après demande de renseignements complémentaires.

la commission d'appel d'offre a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour le prix des prestations, 40 % pour la valeur technique de l'offre et 10% pour le délai de réalisation), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise suivante :

- ALP CONCEPT MENUISERIE 04510 AIGLUN

Montant de l'offre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 55 525€
- Montant TTC : 66 630 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

ACCEPTE la proposition de l'entreprise ALP CONCEPT MENUISERIE 04510 AIGLUN pour un montant de 55 525 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 27/06/2018
004-210400479-20180626-DE_2018_034-DE

POUR :8

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

